



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Comité socio-professionnel Lyon-Turin

Villargondran (salle des fêtes de la Mairie) - 10 février 2020 - 14h30

Présidence :

Michael MATHAUX, Sous-Préfet de Saint-Jean-de-Maurienne

Le Comité socio-professionnel réunit périodiquement les principaux acteurs du monde économique et social et les opérateurs concernés par le chantier. Il est présidé par le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne. Ces réunions sont l'occasion de faire le point de l'avancement du chantier et de ses actions d'accompagnement, en particulier pour l'emploi, la formation, et les entreprises. TELT, le Syndicat du Pays de Maurienne, le Département et la Région, partenaires au sein de la démarche grand chantier du Lyon-Turin, sont associés pour l'organisation de ce comité, aux côtés de l'État, pour lequel la Direccte est particulièrement impliquée.

Introduction

M. le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne présente le cadre de travail de ce comité socio-professionnel dédié au grand chantier ferroviaire, en poursuite du précédent comité tenu en avril 2019 qui avait ré-activé ce type d'échange. L'objectif est de réunir régulièrement tous les acteurs départementaux du monde socio-professionnel, lors d'un événement dédié au Lyon-Turin, pour un échange permanent sur l'**avancement des chantiers**, déjà nombreux (points 1 et 2 de l'ordre du jour), et des **actions d'accompagnement** portées par la démarche grand chantier (points 3 à 5 de l'ordre du jour).

Le sous-préfet souhaite la bienvenue à **Cécile HIRSOUX**, qui a rejoint le Syndicat du Pays de Maurienne pour un poste lié au **contrat de territoire Maurienne**, ainsi qu'à **Ingrid LAURENT** qui vient de rejoindre Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises pour travailler sur l'**accueil des salariés**.

Le comité évoquera les travaux de la **section transfrontalière** du Lyon-Turin, pour laquelle on peut citer les **principales actualités** intervenues depuis le dernier comité tenu en avril 2019 : arrivée de Federica le 23/9 à la Praz ; nouveau gouvernement italien depuis cet été et clarification de la position italienne sur le Lyon-Turin ; proposition de l'Europe de soutenir encore plus le chantier sur le plan financier ; poursuite de la montée en puissance des chantiers avec l'activation de nouveaux sites, la poursuite de la passation des appels d'offres, comme le présenteront dans la suite les opérateurs TELT et SNCF Réseau.

Enfin, le contexte spécifique concernant la **démarche grand chantier** conduira à consacrer un large temps de ce comité au point 6 : le contrat de territoire 2015-2020 (outil de programmation et de financement des actions d'accompagnement du chantier et du territoire) touche à sa fin, un **bilan après 3 ans d'actions** a été établi à l'été 2019 et a été adressé aux participants. Un travail avec tous les participants du comité est souhaité dans le cadre de la **préparation du contrat 2021-2027**, dès cette séance puis lors d'une séance spécifique (horizon avril 2020).

1/ Avancement de la section transfrontalière du Lyon-Turin

Xavier Darmendrail – TELT – présente l'avancement des travaux (voir **annexe 1.a**).

La section transfrontalière a connu des **avancées conséquentes** en 2019, avec la fin du creusement au tunnelier sur le chantier de Saint-Martin-la-Porte (SMP4), Federica reliant le 23 septembre Saint-Martin-de-la-Porte à La Praz (8,7 km), par le tube sud de l'infrastructure définitive. Les travaux de SMP4 continuent avec d'un côté le démontage et l'évacuation du tunnelier, et de l'autre la poursuite du creusement en méthode traditionnelle.

Les travaux de la **tranchée couverte** à proximité de **Saint-Julien-Montdenis**, après que la RD 1006 et l'A43 aient été déviées au second semestre de 2019, se poursuivent en termes de terrassements. 2020 verra la construction des premiers tronçons de la tranchée et la remise à sa place initiale de l'A43.

Dans le bassin de **Saint-Jean-de-Maurienne**, les travaux en maîtrise d'ouvrage TELT touchent aux démolitions

et aux travaux de digues en rive gauche de l'Arc.

Dans le **bassin de Modane**, TELT poursuit des **travaux préparatoires** avec le déplacement de réseaux et l'aménagement de la rotonde (sous maîtrise d'ouvrage SNCF) située sur la commune de Fourneaux pour l'accueil d'activités de maintenance de matériel roulant ferroviaire que Fret SNCF réalise actuellement à Saint-Jean-de-Maurienne (activité à déplacer).

Concernant les chantiers à venir, TELT signale l'attribution en décembre 2019 d'un marché relatif à la création de niches de retournement dans la descenderie de la Maddalena (versant italien), les procédures d'analyses d'offres en cours pour le marché des puits de ventilation (objectif d'attribution et de démarrage des travaux à l'été 2020), et la procédure de consultation pour les lots de travaux définitifs (candidatures validées et offres attendues pour avril 2020).

Questions et échanges :

- Mme Collombet, Vivre et Agir en Maurienne, demande des éléments relatifs aux **creusements au tunnelier**. Federica avait démarré le creusement en septembre 2016, il est en cours de démontage et ne sera plus réutilisé sur ce chantier. Des pièces seront réutilisées ou recyclées. Dans l'avenir, plusieurs tunneliers creuseront en simultané et TELT prévoit au pied de chaque descenderie des démarrages au tunnelier et à l'explosif (voir annexe 1.a pour prévision détaillée) ;
- M. Vanin, CFDT, demande si on a la **connaissance des sous-traitants**. Des éléments de réponse sont possibles avec les recueils de données de l'observatoire (voir point 2) ou de l'appui aux entreprises (voir point 4).

Sébastien Fournier, SNCF Réseau, présente les travaux sous maîtrise d'ouvrage SNCF R. (voir **annexe 1.b**). Ces travaux transférés et financés par TELT concernent toutes les actions de déplacement et reconstitution de toutes les fonctions de la ligne existante concernant la section transfrontalière. Ces travaux se concentrent dans le bassin de Saint-Jean-de-Maurienne et jusqu'à la commune de Saint-Avre pour la relocalisation de certaines fonctions.

SNCF R détaille les travaux réalisés en **2019** : faisceaux de voies, bâtiments de maintenance, sites de chargement, galeries techniques, démolitions d'anciennes installations dès que la fonction est déplacée

SNCF R présente les prochains travaux à engager en **2020** : remplacement de la sous-station d'alimentation électrique de la ligne existante, nouveau pont-rail René-Cassin et travaux de voirie, travaux de voies ferrées, construction du pôle d'échange multimodal temporaire pour couvrir les fonctions des gares routière et ferroviaire de fin 2021 à 2027.

L'annexe 1.b détaille aussi la **liste des marchés** attribués et restant à attribuer pour la première grande phase d'intervention de SNCF R pour le Lyon-Turin (cette phase 1 correspond aux travaux de la période 2019-2022).

Questions et échanges :

- M Fatiga, CGT, fait le lien avec la réunion de l'automne 2018 initiée par le préfet (SPEED dédié au Lyon-Turin) et demande de renouer l'échange avec l'ensemble des **représentants départementaux** qui avaient été conviés. Les organisateurs du comité socio-professionnel rappellent que les séances de ce comité (avril 2019, février 2020, et potentiellement les futures) s'inscrivent dans les suites du SPEED d'octobre 2018, avec invitations faites auprès des mêmes personnes. Les représentants départementaux des services invités sont donc les bienvenus, et peuvent être accompagnés de délégués mauriennais. La **fréquence** des comités pourra être augmentée ;

- M Fatiga, CGT, s'interroge sur les actions mises en œuvre en termes de **report modal** et sur la **volonté politique** liée. Il souhaite une **montée en puissance des accès**. Il demande aussi la publication des éléments relatifs à la sécurité et à l'utilisation du tunnel transfrontalier existant. Enfin il souhaite vivement que **les syndicats soient associés** à l'observatoire de la saturation des accès initié en 2019 et qui convient les associations. La CFDT confirme cette demande en souhaitant une association lors des réflexions et des choix, et non après.

Les représentants de l'État, pour ce qui concerne la volonté politique de report modal et la réalisation des accès français (de la région lyonnaise à Saint-Jean-de-Maurienne), évoquent la **décision ministérielle** du 8 avril 2019 qui a institué un comité de pilotage sous présidence du préfet de région, assisté par le Conseil Général de l'Écologie et du Développement Durable. Dans ce cadre, SNCF-Réseau est chargé d'engager un programme d'études visant à définir les aménagements à réaliser : réaliser un schéma directeur pour la modernisation de la ligne existante Dijon-Modane, et réinterroger la consistance et la programmation des différentes sections de la ligne nouvelle pour libérer des capacités supplémentaires d'accès au tunnel de base, avec l'objectif d'optimiser les

phasages et les coûts. Concernant les itinéraires d'accès actuels et le tunnel du Mont-Cenis, un observatoire permanent de la saturation ferroviaire est confié au CGEDD.

Le premier **comité de pilotage** s'est tenu le 24 juin à Lyon, le **comité technique** et l'**observatoire** ont été lancés en juillet 2019 et se réunissent régulièrement. Pour la demande de **participation des syndicats** à ces instances, un point post-réunion permet de signaler que cette demande avait déjà été entendue et qu'une réponse positive a déjà été délivrée par le CGEDD.

Pour signaler un point survenu récemment à propos du report modal, il est rappelé qu'une nouvelle autoroute ferroviaire a vu le jour entre Calais et Orbassano.

2/ L'observatoire du chantier Lyon-Turin (Jean-Marie Guillot – Agence AGATE – voir annexe 2)

Les **données** de l'observatoire **au 31/12/2019** permettent de visualiser l'activité des chantiers de SMP4, de la tranchée couverte et des travaux menés par SNCF Réseau dans le bassin de Saint-Jean-de-Maurienne. Sont notamment détaillés les nombres de salariés, leurs lieux d'origine, les différents métiers. Le dernier « données clés » a été établi en octobre 2019 et a été relayé aux membres du comité ; la prochaine parution est prévue pour février/mars 2020.

Les différentes **productions** régulièrement établies par l'observatoire sont rappelées, en lien avec l'ensemble de ces indicateurs directement liés au chantier, depuis le démarrage en 2016. Actuellement, le nombre des chantiers observés augmente et le recueil des données comme leur analyse rentrent dans une phase d'industrialisation permettant de répondre à un nombre d'informations encore plus important.

Au-delà, l'observatoire comprend de nombreux **indicateurs « territoire »** permettant la mesure des retombées des chantiers sur les activités du territoire (*le taux d'emploi, la vacance dans les logements, les retombées du chantier sur l'hôtellerie, etc.*). Il s'agit d'une liste d'indicateurs qui avait été construite avec les acteurs du comité socio-professionnel. La valorisation de ces indicateurs interviendra plus tard, l'observation dans ces domaines se faisant usuellement sur un pas de temps beaucoup plus long.

Questions et échanges :

- Mme Ravaille, CFDT, demande si des indicateurs de type **sécurité des chantiers** sont inclus. Ce type de données n'est pas du ressort de l'observatoire. À l'image d'autres thématiques, ces données font l'objet, dans le schéma actuel, de suivis particuliers selon des modes habituels : le maître d'ouvrage (responsables sécurité), les groupements d'entreprises, les services de la Direccte (contrôles réguliers). TELT cite aussi le conventionnement qu'il a avec le SDIS 73 dans ce domaine ;

- Mme Collombet, Vivre et Agir en Maurienne, interroge sur les **parutions** et sur le **coût** de l'observatoire. Le « données clés » est établi tous les 3 à 4 mois, il est relayé aux participants et disponibles sur plusieurs sites internet (préfecture, département, SPM,...). La mission portée par Agate coûte autour de 70 000 € par an supportés par les partenaires de la démarche grand chantier.

3/ Les actions Emploi-Formation

La Direccte, qui poursuit pour l'État une implication forte dans les dossiers d'accompagnement du Lyon-Turin, aux côtés de l'ensemble des partenaires de la démarche, présente des **éléments de conjoncture** économique.

Au 3^{ème} trimestre 2019, le **taux de chômage** en Savoie s'élève à 6,4 %. Pour rappel, ce taux s'élevait à 6,7 % au 3^{ème} trimestre 2018. A titre de comparaison, on peut noter que ce taux s'élève à 7,4 % à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et à seulement 5,9 % pour l'arrondissement de la Maurienne. Si on peut constater une amélioration globale du taux de chômage au cours de la dernière année, il convient cependant de nuancer en fonction des profils des demandeurs d'emploi. À l'échelle de la Savoie, la baisse bénéficie essentiellement aux demandeurs de moins de 6 mois, alors qu'en parallèle les demandeurs de longue durée (inscrits depuis plus d'un an) ont connu une augmentation de 1,7 %, et les demandeurs de très longue durée (plus de 24 mois) une augmentation de 6,3 %. On peut à nouveau souligner l'exception mauriennaise puisque dans ce secteur toutes les catégories de demandeurs d'emplois ont bénéficié d'une baisse, y compris pour la longue durée. La mobilisation du plan d'investissement dans les compétences (PIC) pour former les demandeurs d'emploi de niveau de qualification infra-bac aux métiers du Lyon-Turin et le déploiement des clauses sociales font partie du panel d'outils mobilisés afin de permettre à chacun de bénéficier des opportunités du chantier.

3.1 Emploi-Formation, plateforme MELT (pilote Pôle Emploi) – Jennifer Cardonne, Région, annexe 3.a

Un **bilan** des actions menées dans le cadre de la démarche grand chantier est dressé. Le point fort de cette thématique d'accompagnement du chantier a été la constitution d'une plateforme dédiée et pilotée par Pôle

Emploi, qui se positionne sur le Lyon-Turin au service du territoire et **déploie toute son offre entreprise**. Tous les axes sont actionnés : la promotion des métiers, les dispositifs de formation, la plate-forme emploi-formation constituant un guichet unique pour les chantiers du Lyon-Turin. La **feuille de route** vise à répondre aux enjeux de tension sur les métiers, à accompagner le recrutement des entreprises et à informer et communiquer. La plateforme vise un plan d'actions régional pour réussir à couvrir tous les besoins à venir.

Les **actualités** survenues depuis l'été 2019 sont passées en revue :

- semaine de l'emploi 2019 : la participation à des événements de ce type vise à **promouvoir les métiers** recherchés pour réaliser le Lyon-Turin. Plus récemment, les partenaires du LT se sont rendus présents au Mondial des métiers ;
- **création de Mon Emploi Lyon-Turin (MELT)** et lancement officiel le 3 octobre 2019 : poursuite de l'alimentation d'un « vivier » avec plusieurs centaines de personnes déclarées intéressées pour travailler sur le Lyon-Turin. Plus de 900 profils sont actuellement enregistrés, les événements tenus en octobre 2019 ont permis plus de 400 ajouts ;
- **recueil des offres** d'emploi des entreprises (25 offres cumulées), vigilance et accompagnement lors des phases de baisse d'effectif sur un chantier ;
- **formations aux métiers** du Lyon-Turin : premières actions début 2020 visant à saisir des opportunités de formations pour les métiers les plus en tension, et à mettre en relation les stagiaires formés avec les entreprises de la Maurienne (Lyon-Turin et autres employeurs) ;
- réunions régulières des acteurs de l'emploi.

Questions et échanges :

- Mme Ravaille CFDT demande la **proportion femmes hommes**. Les femmes sont présentes sur les métiers administratifs mais la proportion reste faible dans le souterrain. Exemple est donné sur un poste de pilote de tunnelier assuré par une femme. Il est pourtant noté un intérêt des femmes lors des séances de promotion des métiers. Les métiers du souterrain, plus automatisés, proches des métiers industriels, sont devenus plus accessibles et méritent probablement à être mieux connus ;
- M. Vanin CFDT propose d'**anticiper les fins de chantiers** et de préparer les passerelles qui permettront un maintien de compétences sur le territoire, jusqu'à la transition en phase exploitation. Le sous-préfet signale la vigilance des partenaires de la démarche grand chantier pour chaque fin de marché, dès à présent, avec un accompagnement des personnels en fin de contrat. L'exercice sera à ré-itéré à l'horizon 2030 en incluant une approche métiers ;
- M. Fatiga CGT propose de **localiser les plateaux de formation** en Maurienne : cela est réalisé à chaque fois que possible, cependant les actions de formation en cours de lancement en 2020 répondent à des appels d'offres déjà conclus dont il n'est pas possible de modifier le lieu ;
- M. Vanin CFDT suggère d'**élargir les domaines de développement du territoire** afin de reposer sur plusieurs types d'économie, non uniquement la filière liée aux stations. C'est la volonté des élus et le contrat de territoire existant inclut cette problématique.

- Mme Collombet Vivre et Agir en Maurienne indique ne pas voir sur le territoire le **dynamisme actuel** signalé par les intervenants du comité, citant des fermetures d'écoles et de guichets. En réponse sont alors signalés les éléments du premier bilan du contrat de territoire 2015-2020 avec plus de **4 M€** investis par les partenaires sur l'accompagnement du chantier sont citées en exemple les rénovations de l'immobilier effectuées par l'OPAC en 2019 sur Saint-Jean-de-Maurienne, premières actions d'un large programme de **rénovation du parc public**) et plus de **19 M€** investis sur l'accompagnement des projets du territoire (sont citées en exemple les dossiers de **revitalisation de centre-bourg** à Aiguebelle, Saint-Avre – La Chambre, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Michel-de-Maurienne et Modane Fourneaux). Le sous-préfet complète en signalant que malgré une conjoncture démographique comportant une forte baisse pour les personnes de moins de 59 ans, les écoles ne ferment pas, des projets de redynamisation sont établis par les collectivités, de nouveaux dossiers autour de pistes de développement pour la Maurienne voient le jour... Le tout en s'appuyant sur les outils mis à disposition par les partenaires de la démarche grand chantier en vue de **promouvoir le développement de la vallée**.

3.2 Les clauses sociales – Nathalie Varnier, MLJ Maurienne, annexe 3.b

Cette mission spécifique créée en 2017 est portée par la Mission Locale de Maurienne. Elle consiste à **promouvoir ou développer les clauses sociales** auprès des porteurs de projets publics et privés, c'est-à-dire à réserver dans les appels d'offres des heures de travail à destination de publics ciblés : demandeurs d'emplois de longue durée, de plus de 50 ans, de moins de 26 ans sortis du système scolaire, bénéficiaires de minimas sociaux... L'action de cette mission se décline sous plusieurs formes : sélection des marchés et estimation du

nombre d'heures réservées à l'insertion, conseils auprès des entreprises pour la mise en œuvre des clauses d'insertion, accompagnement des bénéficiaires dans leur parcours d'accès à l'emploi. L'action est portée en direction des marchés du Lyon-Turin et en faveur des marchés passés par les collectivités de Maurienne.

Nathalie Varnier fait état des actualités et des résultats 2019 :

- les chantiers du Lyon-Turin ont permis de cumuler 22 700 heures soit 12,5 ETP : environ 11 ETP liés aux marchés pilotés par TELT, et 1,6 pour les marchés SNCF R ;
- ce cumul représente 42 personnes, dont 3 femmes. Origines : 35 de Maurienne, 6 de Savoie et 1 de Lyon ;
- une majorité de ces personnes ont un niveau inférieur au BAC.

Les perspectives pour 2020 se tournent vers l'accompagnement des chantiers en maîtrise d'ouvrage TELT (poursuite des marchés engagés comme la tranchée couverte où il reste 6 800 heures ; démarrages de nouveaux marchés notamment les puits de ventilation ; futurs chantiers des lots principaux actuellement en consultation), les chantiers en maîtrise d'ouvrage SNCF R (nombreux chantiers qui se poursuivent et d'autres qui démarrent).

4/ Offre de service aux entreprises locales et régionales – Sylvie Verney, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, voir annexe 4

ARAE a été missionnée par la Région pour animer un **dispositif d'appui aux entreprises** dans le cadre de la démarche Grand Chantier :

- permettre aux entreprises locales et régionales d'être en lien avec celles attributaires des chantiers ;
- renseigner les entreprises attributaires sur les ressources locales et régionales ;
- faire monter en capacité les entreprises locales et régionales, et favoriser les regroupements pour aider les entreprises locales et régionales à accéder aux chantiers.

Au-delà de l'objectif recherché, le **bilan des années écoulées** montre des exemples d'intervention comme les mises en relation à orchestrer dès qu'une situation le demande soit en référence à l'employeur (démarrage d'un marché, démarrage d'une nouvelle activité, fin d'une activité au sein d'un marché, fin d'un marché) soit en référence au salarié (mise à profit d'une formation liée à un métier du Lyon-Turin) : ces différents cas de figure ont conduit au montage d'événements comme des mises en relations entre donneur d'ordre et sous-traitant, entre salariés et entreprises soit à l'occasion de « job-datings » pour une fin de chantier ou une fin d'activité (usine à voussoirs de SMP4), soit à l'occasion d'événements spécifiques (journée de lancement de la plateforme Mon Emploi LT).

Pour compléter les actualités, Sylvie Verney présente **l'état d'avancement du travail de création de la plateforme** d'appui LT aux entreprises (ALTE) : le prestataire est retenu, la phase opérationnelle de construction de l'outil est débutée, le travail sur les fonctions envisagées nourrit le montage de l'outil informatique. Pendant la création de l'outil, une page « d'attente » va être lancée pour activer les échanges d'information, notamment avec les entreprises, sans attendre l'outil complètement créé. ARAE poursuit l'objectif d'associer des partenaires à la création pour ne pas construire l'outil en chambre mais en cohérence avec les attentes du terrain.

2020 verra notamment l'émergence effective de la plateforme ALTE, la création de listings d'entreprises en vue de répondre à des sollicitations et des mises en relation, et l'organisation de moments de rencontres entre employeurs et nouvelles personnes formées dans le cadre des actions de formation (MELT).

5/ L'accueil des salariés

5.1 Mission portée par Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises – Sylvie Verney, voir annexe 5.a

Sylvie Verney présente **Ingrid Laurent** arrivée à ARAE début février 2020 pour le **poste créé** lié à **l'accueil des salariés**. Le périmètre couvre un large champ dans l'objectif de répondre aux attentes des employeurs du Lyon-Turin et celles des autres employeurs de la Maurienne. Le but est de venir en aide à l'employeur comme au futur salarié pour à la fois concrétiser la prise de poste et délivrer les conseils nécessaires à l'installation puis à la vie quotidienne : hébergement, transports, activités quotidiennes, activités culturelles et de loisirs, nécessités familiales, activité du conjoint, scolarisation et services nécessaires aux enfants, santé, ...

5.2 L'hébergement des salariés – Bernard Barnéoud, mission grand chantier, voir annexe 5.b

Concernant le **parc privé**, le Programme d'Intérêt Général Hébergement établi début 2018 et la Maison de l'Habitat inaugurée en juin 2018 poursuivent leurs activités. L'objectif partagé par les partenaires est de mobiliser 380 logements dont 180 réhabilitations afin de loger des salariés du Lyon-Turin.

Un bilan à fin **2019** met en évidence des dossiers amorcés pour 104 projets représentant un volume de 237 logements, avec 7 logements mobilisables à court terme et 230 à moyen terme. Parmi ces dossiers, 4 sont engagés, pour 7 logements, et représentent 404 000 € de travaux, dont 162 000 € de subventions. Enfin l'intermédiation locative, créée pour faciliter la relation propriétaire / salarié, concerne actuellement un potentiel de 29 projets soit 52 logements. **2020** visera à poursuivre et amplifier l'engagement des réhabilitations en vue de

remettre sur le marché des logements vacants

Concernant le **parc public**, l'objectif partagé par les partenaires est de rendre 350 logements mobilisables, pour un volume correspondant de 560 salariés du Lyon-Turin logés. L'OPAC est désormais lancée dans un programme pluri-annuel de réhabilitations lourdes, traduit dans une convention cadre OPAC, CD73, Région et État. Le programme 2018 – 2021 ainsi tracé vise 15 bâtiments pour un coût total de 17 M€. **2019** a vu la livraison des premiers dossiers de ce programme, avec la fin des travaux sur « Perce-Neige » (40 logements) et « Gentianes » (16 logements) à Saint-Jean-de-Maurienne, et les Encombres » (16 logements) à Saint-Michel de Maurienne. De nouvelles opérations ont démarré. **2020** verra la poursuite des travaux engagés et l'activation de nouvelles opérations, l'ensemble concernant Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Michel-de-Maurienne, Fourneaux et Modane. Ces actions sur le parc public sont fortement liées à la vacance immobilière de la Maurienne : le travail engagé vise à optimiser le logement des salariés des chantiers dans du bâti diffus. Au-delà, la réflexion autour de bâtiments dédiés actuellement fermés sera poursuivie.

6. Préparation du nouveau contrat de territoire Maurienne (CTM) 2021-2027 – voir annexe 6.a présentée en séance et 6.b bilan après 3 ans d'actions du CTM 2015-2020

Le nouveau contrat de territoire 2021-2027 **entre en préparation** : les partenaires de la démarche grand chantier souhaitent **associer étroitement les acteurs socio-économiques** de la vallée et de la Savoie concernés.

6.1 Rappels de la démarche, du CTM 2015-2020 et du cadre de travail d'écriture du CTM 2021-2027

Anne-Lise Houdant, préfecture, rappelle les **grandes lignes de la démarche** grand chantier et du contrat de territoire en cours. Afin de poursuivre l'objectif d'être indexé au prochain contrat de plan État-Région, le calendrier de préparation du 2^{ème} contrat est contraint : le 1^{er} semestre 2020 sera mis à profit pour l'**établissement du document** et le 3^{ème} trimestre 2020 pourra être le temps des **premières validations**, notamment à l'échelle des acteurs du territoire.

6.2 Présentation des éléments de bilan

Jean-Marie Guillot, AGATE, rappelle le **bilan de l'accompagnement du chantier** (vu aux points précédents) et détaille les **thèmes de l'accompagnement** des projets du **territoire** portés par les collectivités de Maurienne.

M. Vanin CFDT suggère d'inclure une évaluation sociale. Selon ce qui est attendu, cela peut rejoindre des impacts sur le territoire qui seront mesurés et analysés dans le cadre de l'observatoire.

6.3 Éléments de méthodologie

Cécile Hirsoux, SPM, évoque les éléments généraux de **méthodologie**. Le SPM porte la ré-écriture du contrat, en lien avec l'ensemble des collectivités de Maurienne et avec les partenaires de la démarche. Il est proposé à tous les participants du comité socio-professionnel une **séance de travail dédiée à la préparation du contrat 2021-2027**, à l'horizon du mois d'avril 2020. L'invitation viendra le plus tôt possible. L'objectif du comité du 10/02/2020 était d'informer au mieux ses membres concernant les actions entreprises depuis 2015. Tous les documents du comité pourront être mis à profit par les participants pour éclairer les réflexions d'ici au rendez-vous d'avril.

M. Fatiga, CGT, réagit en proposant d'**être encore plus ambitieux et structurant**. Le 1^{er} contrat a apporté des améliorations sur les infrastructures, par exemple aux abords des gares. Sur cet axe, il propose désormais d'orienter le travail vers la mobilité des personnes, mauriennais ou extérieurs, pour améliorer le service rendu. Sur le développement des activités économiques, l'accompagnement de la filière cyclisme, cité en exemple, est jugé positif : le travail pourrait se poursuivre autour du type d'économie voulu pour le territoire. M. Fatiga suggère de renforcer encore les actions permettant la **diversification** des orientations vis-à-vis de l'activité principale reposant autour des stations.

M. Vanin CFDT évoque la gouvernance et propose d'identifier ce qui a fonctionné de ce qui a moins bien avancé, en lien avec l'action « territoire d'industrie ». Cela fait effectivement partie des réflexions à mener en ce début 2020 pour alimenter la préparation du 2^{ème} contrat.

Mot de conclusion :

Au regard des échanges tenus lors de ce comité, le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne met l'accent sur deux points d'importance :

- la prévision de rencontre en **avril 2020** constituera une **opportunité de travail collectif** avec tous les membres du comité, en vue de **construire le prochain contrat** ; souhaitons donc **une large participation** pour cette séance et un **travail préparatif de réflexion** à mener d'ici là, chacun au sein de son entité, à partir des éléments partagés ce jour ;
- l'ensemble des outils présentés met en évidence la **formidable force de frappe** qui a été érigée autour du **territoire Maurienne**, visant un accompagnement d'une grande partie des **axes de développement** du territoire.

Pour contacter la Mission Grand Chantier, il est possible d'utiliser l'adresse commune :
pref-mission-grand-chantier@savoie.gouv.fr

Rédacteur du présent compte-rendu : Bertrand PERRIN

Annexes au compte-rendu (diaporamas de présentation) :

- Participants au 10 février 2020
- Annexe 1.a : travaux TELT section transfrontalière
- Annexe 1.b : travaux SNCF R section transfrontalière
- Annexe 2 : observatoire
- Annexe 3.a : offre emploi-formation, plateforme MELT
- Annexe 3.b : clauses sociales
- Annexe 4 : offre entreprises locale et régionale, plateforme ALTE
- Annexe 5.a : l'accueil des salariés
- Annexe 5.b : l'hébergement des salariés
- Annexe 6.1 : le CTM 2021-2027 en préparation
- Annexe 6.2 : le CTM 2015-2020 : bilan après 3 ans d'actions (juillet 2019)